

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST DIDIER EN VELAY DU 19 OCTOBRE 2016

Elus présents : Micheline AMMON, Christian BLANCHARD, Frédéric COTTE, Jean Laurent DESOUCHE, Bruno DUFAURE DE CITRES, Bernard EPARVIER, Valérie ESCOFFIER, Elisabeth FAYARD, Christian FORAND, Yolande GAUDE, Annie LARDON, Frédéric LARGERON (*en retard*), Bruno MOULIN, Solange PEVEL OLLIVIER, Lauriane RANCON, Nadine RASCLE, Jean Yves RIOCREUX, Emmanuel SALGADO, Michèle VICENS

Elus absents excusés : Mr ROUCHON, Mme MARCUCCI

Pouvoir : Mr ROUCHON à Mr DUFAURE DE CITRES

Secrétaire de séance : Valérie ESCOFFIER

Mr BLANCHARD souhaite la bienvenue au sein du Conseil Municipal à Monsieur Jean-Yves RIOCREUX.

1) Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Acquisition aspirateur eau service technique : Descours et Cabaud (349 € H.T.)
- Acquisition chariots de déplacement escamotables pour barres asymétriques et parallèles : Gymnova (237.00 € H.T.)
- Acquisition 6 bancs : Ets Crouzoulon (810.00 € H.T.)
- Subvention création Association « Le Secret de Camille » : 300 €
- Solde subvention 2016 « AEDE » : 2 000 €

Suite à la question de Mme LARDON, Mme VICENS confirme qu'il y aura 2 conférences d'histoire de l'art et 2 visites ayant un lieu avec les conférences.

Suite à la question de Mme RASCLE concernant les procès-verbaux de Conseil Municipal qui ne sont pas mis en ligne sur le site de la Mairie, Mr BLANCHARD explique que ce travail était assuré par Sandrine FOUVET qui a demandé une mutation et n'a pas eu le temps de se mettre à jour. A voir avec la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

2) Installation de Mr Jean-Yves RIOCREUX au sein du Conseil Municipal :

Suite à plusieurs démissions : Mr FORESTIER, Mme DARLINGTON, Mr AOUIT et Mr GORET pour la liste « Saint Didier, un nouvel élan », et de Mr BRUYERE et Mme ROUCHON pour la liste « Pour Saint Didier, avec vous », Mr Jean-Yves RIOCREUX pour la liste « Pour Saint Didier, avec vous » a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal.

Il faut donc réélire les nouveaux membres pour les différentes commissions et syndicats.

Pour la Commission « Urbanisme – Travaux – Bâtiments – Agriculture/Environnement » : Mr RIOCREUX prend la place de Mr BRUYERE.

Pour la Commission « Affaires Scolaires, Jeunesse, (Conseil de Jeunes) – Gestion du personnel scolaire » : Mme PEVEL prend la place de Mr FORESTIER et la commission passe de 7 à 6 membres.

Pour la commission « Communication/Relation publique – Information – Culture – (Conseil de quartiers) – Gestion du personnel de Secrétariat : la commission passe de 8 à 7 membres.

Pour la commission « Sport – Associations – Tourisme/Camping – Gestion du personnel Camping et saisonnier » : Mme AMMON prend la place de Mr GORET.

Pour la commission « Economie – Industrie – Commerce – Gestion du personnel Service Technique » : Mr RIOCREUX prend la place de Mr BRUYERE.

Pas de changement pour la commission « Finances ».

Pour la « Commission d'Appel d'offres » : Mme FAYARD prend la place de Mr FORESTIER comme membre suppléant.

Pour le CCAS : Mme GAUDE prend la place de Mr FORESTIER.

Pour le Collège Public Roger Ruel : Mme GAUDE devient titulaire à la place de Mr FORESTIER et Mme AMMON suppléante.

Arrivée de Mr LARGERON.

Voté à l'unanimité

3) Indemnité de Conseil – Indemnité de confection de budget 2016 comptable public :

Indemnité de conseil 2016 pour Mme BOIS : 640.67 € brut

Indemnité de confection de budget 2016 pour Mme BOIS : 45.73 € brut

Voté à l'unanimité

4) Admissions en non-valeur :

Titres émis sur le budget de la commune, qui n'ont pas été payés par les particuliers et qui ne peuvent pas être recouverts par les services du Trésor Public :

- Mme Gaëlle VALENTE : 365,80 € (cantine 2013 – 2014 et 2015)
- Mr Cyril MOLLE et Mme Linda LECLERC : 6,20 € (cantine 2014)
- Mme Mélanie SOULIER : 3,10 € (cantine 2014)

Tous ces titres sont admis en non-valeur à l'unanimité

5) Attribution chèques Cadhoc aux employés communaux :

Il est proposé de reconduire les chèques Cadhoc d'un montant de 50 € attribués à chaque employé communal pour les fêtes de fin d'année.

26 agents concernés : 1 300 € + 16 € de frais de gestion soit un montant total de 1316€.

Voté à l'unanimité

Remise des chèques le vendredi 25 novembre 2016 à 18 h 30 en Mairie

6) Demande de subvention Leader réhabilitation de la Halle :

Dans le cadre de la demande de subvention « Leader » pour la rénovation de la Halle d'un montant de 160 000 €, le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter le projet et son plan de financement.

Plan de financement prévisionnel :

Recettes :		Dépenses :	
Subvention Leader :	160 000 €	Travaux d'aménagement :	509 010 €
Subvention Auvergne + :	129 582 €	Equipements spécifiques :	80 000 €
Subvention Com Com :	64 791 €	Honoraires :	58 901 €
Autofinancement :	293 538 €		
Total :	647911 €	Total :	647 911 €

Le projet de la Halle consiste en la réhabilitation du bâtiment prioritairement en lieu d'exposition, mais une fois terminé le bâtiment pourra accueillir d'autres manifestations. Le but est d'aménager l'étage et de le rendre accessible, dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Alors pourquoi la Halle ? Parce qu'il fallait faire un choix et que si le cinéma est bien fréquenté, il peut continuer à présenter des films et des pièces de théâtre, mais la Halle a besoin d'être rénovée.

Mr BLANCHARD espère que la Halle sera utilisée quotidiennement, pour des expositions et aussi pour d'autres manifestations. Tout cela est à construire avec le maître d'œuvre et le comité de pilotage. Si pour avoir les subventions, la commune est dans l'obligation d'en faire prioritairement une salle d'exposition, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'autres utilisations, comme la salle de la Séauve Sur Semène.

Mr MOULIN demande de combien vont être les frais de fonctionnement, Mr BLANCHARD répond entre 15 000 et 30 000 €. Une partie en énergie, le point info

serait déplacé de la Mairie à la Halle et donc une partie du personnel superviserait le lieu et serait aussi à prendre en compte dans ces frais de fonctionnement.

Mr MOULIN demande s'il y a un besoin avéré de mettre 293 538 € dans la Halle alors que le cinéma utilisé quotidiennement aurait besoin de travaux. Mme VICENS rappelle que la subvention a été donnée pour le projet de la Halle mais ne l'aurait pas été pour le cinéma qui sera réhabilité en son temps. Le cinéma continuera de tourner, il n'est pas prévu de s'en séparer même si il faudra revoir l'entrée, commune avec le collège qui, suivant les nouvelles directives, pourrait être clôturée.

Mr BLANCHARD rappelle que la Halle est un monument « historique » et emblématique de la commune de St Didier en Velay, qui doit s'inscrire dans la continuité et la revitalisation du centre bourg.

Mr DESOUCHE rappelle que le comité de pilotage a tenu informé le Conseil Municipal de l'avancée de ses travaux, que la toiture et la structure de la Halle sont en très mauvais état et qu'il est indispensable de les restaurer. Elle sera un lieu culturel et d'animation, il a été fait une liste qui sera soumise à l'architecte qui nous conseillera et nous donnera éventuellement d'autres idées.

Les objectifs économiques : le maintien et le développement des marchés, avec possibilité d'élargir le marché sur l'esplanade, l'utilisation d'une salle polyvalente à l'étage pour diverses activités, expositions et salons commerciaux, l'installation du point info au rez de chaussée.

L'objectif culturel : à l'étage une salle d'exposition modulable pour activités culturelles et salle polyvalente pour assemblées générales ou autres réunions pour une capacité d'accueil de 120 à 150 personnes.

Brouhaha

Mr MOULIN demande ce qui est inscrit au contrat Auvergne + en ce qui concerne les frais de fonctionnement. Après vérification il n'y a rien d'inscrit pour le fonctionnement si ce n'est 10000€ et 2 équivalents temps plein dédiés à l'animation culturelle du territoire (mutualisé avec la Communauté de Communes).

L'avis d'appel à la concurrence a été lancé et la date limite de réception des candidatures est le 16 novembre, il sera retenu 4 ou 5 équipes de candidats. Le marché sera attribué en fonction de 2 critères :

- la valeur technique pour 70 %
- le prix pour 30 %.

L'ouverture des plis aura lieu le 17 novembre, l'audition des candidats le 7 décembre pour une attribution du marché de maîtrise d'œuvre début janvier 2017.

Voté à la majorité : Abstention : 0 – Contre : 5 (pour manque de visibilité) – Pour : 20

Brouhaha

7) Questions diverses :

Rappel des échéances pour la Halle, l'affaire est suivie par l'architecte du Département de l'élaboration du projet au suivi : service et prestation gratuite.

Lors du prochain Conseil Municipal du 14 décembre il y aura à voter l'attribution de marché. L'architecte qui sera sélectionné devra travailler avec le Comité de Pilotage qui est associé au projet.

Recrutement d'un adjoint administratif 2^{ème} classe pour le remplacement de Sandrine FOUVET : Mme Marie-Pierre CHAPPELLON qui est en poste à temps non complet, à la Mairie de ST JUST MALMONT, et qui cherchait un plein temps. Elle intégrera notre Mairie au plus tard le 1^{er} décembre prochain. Elle sera opérationnelle très rapidement de par ses compétences et expériences.

Le contrat CUI de 22 h 30/semaine de Mme Fouzia REY a été renouvelé pour 1 an avec une prise en charge de 85 % (au lieu de 70 %).

Pour le remplacement de Mlle BOURET, notre Service Civique, ayant trouvé un travail en CDI, nous avons lancé un appel à candidature et c'est Mlle Marion PLANTIN qui a été recrutée pour 8 mois (24 h/semaine).

Concernant la vente de la Maison BERGERON : le bornage de la parcelle allouée à la maison aura lieu le 26 octobre 2016 et le compromis pourra être signé avec la personne qui s'est portée acquéreur.

Pour la vente du bâtiment Chemin de la Pépinière, celle-ci aura lieu le 27 octobre 2016 à 9 h.

Le projet RTE débute sur notre territoire et devrait se terminer en juin 2017 pour le passage de la nouvelle ligne, et de juillet 2017 à juin 2018 le démontage de l'ancienne ligne.

Pour le plan d'accompagnement, il faudra décider des projets à inscrire en 2017, mais il y a également d'autres aides. Ce sont des dispositifs nationaux et régionaux qui comme le contrat Auvergne +, passent par les Communautés de Communes et les EPCI :

- contrat de Ruralité avec l'Etat : 2017 - 2020,
- contrat de Ruralité avec la grande Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour l'accès au chantier, il n'y aura pas de création de nouveau chemin mais ils remettront en état ceux existant qu'ils emprunteront.

Samedi 22/10 :

- De 8 h à 12 h LACIM fait sa collecte de papier et carton sur la place Foch.
- Portes Ouvertes Entreprise AROD
- Portes Ouvertes Entreprise PEYRACHE
- Marche organisée par le GLAD pour l'Association «Lény pour la vie » à 15 heures puis repas et bal en soirée

- Inauguration du Centre Socio Culturel de la Séauve sur Semène à 11 heures

Mercredi 30/11 :

- Repas des Aînés : les conseillers municipaux sont « invités » à participer mais paieront leur repas.

Extinction de l'éclairage public : une réunion publique est organisée en Mairie le 18 novembre à 20 h. A cette occasion, la charte avec l'ANPCEN sera signée. Mr MOURLEVA animera une conférence sur la pollution lumineuse, le gaspillage, et les économies que l'on peut faire.

Il est nécessaire de décider en commission les lieux que la commune souhaite éteindre, et à quelles heures.

Amélioration de l'habitat : permanences « Habiter mieux » organisées par la Communauté de Communes et SOLIHA. A St Didier : de 16 h à 17 h 30 le mercredi 14 décembre, le 19 avril 2017, le 30 août et le 20 décembre 2017.

La commission «Camping » s'est réunie pour un pré-bilan qui sera communiqué au Conseil Municipal lorsque les chiffres seront définitifs. A noter, 20 nationalités ont fréquenté cette année le Camping pendant l'Euro de football. En 2017 : « le Tour de France » sera pendant trois jours au Puy en Velay, donc certainement de belles perspectives.

Prochaine commission « Urbanisme » le 15 novembre à 17 h 30.

Recherche de matériel de désherbage non chimique en partenariat avec la Communauté de Communes.

Pour les réseaux d'assainissements communaux, les eaux pluviales du gymnase et du collège ne vont plus dans le réseau d'eaux usées, les travaux ont été réalisés.

Le déversoir d'orage de la Murette est terminé et en service, Mr SALGADO remercie les Services Techniques pour leur efficacité et leur rapidité.

Le 20/10 : ouverture des plis par le SIVOM St Didier-La Séauve pour le choix du maître d'œuvre, suivra le choix des Entreprises et les demandes de subventions. Mr SALGADO espère le début des travaux fin 2017-début 2018.

Le recensement de la population de la Commune aura lieu en janvier et février 2017.

Travaux à venir : les déversoirs d'orage et beaucoup de tonte, l'entretien du cimetière, puis les barrières de neige, les illuminations de Noël et les sapins.

Le Service Technique va travailler sur la sécurité des bâtiments après un départ de feu (mise en place de détecteurs, caméra...), ainsi que sur la sécurité des chantiers.

En préparation : commande de pouzzolane, de sel et matériel de déneigement.

La nouvelle téléphonie a été installée à la mairie, au camping, à l'école Dolto et aux Services Techniques (plus de débit...).

A l'école, il va être obligatoire d'avoir certains éléments de sécurisation dont des salles de confinement et des malles de confinement à acheter, une alarme différente de l'alarme incendie...Le point est entrain d'être fait avec les directeurs d'Etablissements.

Les Services Techniques, avec Mr MASSARD, vont aménager une partie de la cour de l'Ecole F. Dolto avec des végétaux, des jardinières et du stabilisé.

Petite fête à l'Ecole F. Dolto pour le départ à la retraite de Danielle DURIEUX. A la Mairie, ce sera le 25 novembre jour de remise des chèques Cadhoc aux employées communaux.

Les enfants des Ecoles décoreront le grand sapin situé sur la Grand Place.

Le vendredi 16 décembre à partir de 18 h : Noël des Commerçants dans le centre bourg.

Pas d'autre retour en Mairie pour le démarchage un peu insistant et rude d'Orange pour l'arrivée de la Fibre sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est terminée à 21 h 30.

Le Maire,

C. BLANCHARD.